SIE De la Mercantine

SERVICE PUBLIC

D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

RPQS 2025

Rapport relatif au Prix et à la Qualité de Service Public de l'Eau



Présenté conformément à l'article L.22245 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1_ Caractéristiques techniques du Service p 5 à 9

1.1 _ Organisation administrative du service p 5
1.2 _ Conditions d'exploitation du service p 5
1.3 _ Prestations assurées dans le cadre du service p 6
1.4 _ Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) p 7

1.5 _ Nature des ressources utilisées et volumes prélevés p 7
1.5.1 _ Point de prélèvement p 7

1.6 _ Volumes produits p 7
1.6.1 _ Points de production p 7
1.6.2 _ Importations p 7

1.7 _ Bilan des ressources p 8
1.8 _ Conventions de vente et d'achat d'eau p 8

1.9 _ Nombres d'abonnements p 8
1.9.1 _ Répartition des abonnés par commune p 8

1.10 _ Volumes produits p 9
1.10.1 _ Linéaire du réseau de desserte p 9

2_ Tarification et recettes du service public d'eau potable p 10 à 12

2.1 _ Fixation des tarifs en vigueur p 10
2.2 _ Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) p 10
2.2.1 _ Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique p 11
2.2.2 _ Évolution du tarif de l'eau potable p 11
2.2.3 _ Prix TTC du service au m³ p 11

2.3 _ Recettes d'exploitation p 12
2.3.1 _ Recettes de la collectivité p 12
2.3.2 _ Recettes de l'exploitant p 12

3_ Indicateurs de performance d'eau potable p 13 à 16

3.1 _ Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) p 13
3.2 _ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P 202.2) p 13-14
3.3 _ Rendement du réseau de distribution (P104.3) p 15
3.4 _ Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) p 15
3.5 _ Indice linéaire des pertes en réseau (P 106.3) p 15
3.6 _ Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) p 15
3.7 _ Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) p 15
3.8 _ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés (P 151.1) p 16
3.9 _ Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P 152.1) p 16
3.10 _ Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2) p 16
3.11 _ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0) p 16
3.12 _ Taux de réclamations (CCSPL P155.1) p 16

4_ Financement des investissements p 17

4.1 _ Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montant des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux p 17
4.2 _ Branchements en plomb p 17
4.3 _ État de la dette p 17
4.4 _ Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service p 17
4.5 _ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service p 17
4.6 _ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice p 17

5_ Actions de solidarité et de coopéartion décentralisée dans le domaine de l'eau p 18

5.1 _ Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale des familles) p 18
5.2 _ Descriptifs et montants financiers des opérations de coopérations décentralisées conduites en application de l'article L1115-1-1 du CGCT p 18

6_ Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement p 19

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D 101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D 102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

D 151.1 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de perfomance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P 102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

P 103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P 104.3 : rendement du réseau de distribution

P 105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P 106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P 107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P 108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P 109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P 151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P 152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P 153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P 154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P 155.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

L'EPCI ou la collectivité territoriale regroupe les communes de CHARCHILLA et MAISOD. Ces communes ont transféré leur compétence eau potable. Le service d'eau potable regroupe donc deux communes.

Les missions du service sont :

☒ Production

☒ Protection du point de prélèvement

☒ Traitement

☒ Transport

☒ Stockage

☒ Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie. Le suivi technique est assuré par le vice-président du SIEA. Les deux employés communaux de CHARCHILLA, MAISOD et un employé à temps partiel interviennent sur l'ensemble des réseaux d'eau. Le nombre d'agents de la régie directe est de trois personnes, représentant ½ poste équivalent temps plein.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société XXX	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service		SIE
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	Entreprises extérieures + SIE	
	relève des compteurs	Entreprises extérieures + SIE	
	accueil des usagers		SIE
Gestion des abonnés	facturation		SIE
	traitement des doléances client		SIE
Mise en service	des branchements		SIE
	de l'ensemble des ouvrages		SIE
	de la voirie liée aux ouvrages		SIE
Entretien	des branchements		SIE
	des canalisations		SIE
	des clôtures		SIE
	des compteurs		SIE
	des équipements électromécaniques	Entreprises extérieures + SIE	
	des forages		Sans objet
	des ouvrages de traitement		SIE
	du génie civil	Entreprises extérieures + SIE	
	des plantations		SIE
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	Entreprises extérieures + SIE	
	de l'ensemble des ouvrages	Entreprises extérieures + SIE	
	des branchements	Entreprises extérieures + SIE	
	des canalisations	Entreprises extérieures + SIE	
	des captages	Entreprises extérieures + SIE	
	des clôtures	Entreprises extérieures + SIE	
	des compteurs	Entreprises extérieures + SIE	
	des équipements électromécaniques	Entreprises extérieures + SIE	
	des forages	Sans objet	
	des ouvrages de traitement	Entreprises extérieures + SIE	
	du génie civil	Entreprises extérieures + SIE	
	des branchements plomb	Entreprises extérieures + SIE	
	des portails	Entreprises extérieures + SIE	
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	Entreprises extérieures + SIE	
	des installations électriques et informatiques	Entreprises extérieures + SIE	
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	Entreprises extérieures + SIE	
	des vannes et accessoires hydrauliques	Entreprises extérieures + SIE	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics		SIE
	traitement des boues		

1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 628 habitants (618 au 31/12/2024).

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Point de prélèvement :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2024 [m³]	Prélèvement **2025** [m³]	Variation en %
CRENANS captages		23 969	**24 848**	**%**
MAFFAY captage MAISOD		22 805	**26 821**	**%**
Total		46774	**51 669**	**%**

Si variations importantes entre 2024 et 2025, éléments explicatifs :

1.6) Volumes produits

1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Production 2024 [m³]	Production **2025** [m³]	Variation en %
CRENANS		**23 969**	24 848	%
MAFFAY Maisod		**22 805**	26 821	%
Total		**46 774**	**51 669**	**%**

Si variations importantes entre 2024 et 2025, éléments explicatifs :

En raison de la période de sècheresse (intensité et durée), nous avons fonctionné au maximum sur notre ressource, évitant le pompage dans la nappe phréatique de l'Ain (SPEREV).

1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2024 [m³]	Importé en **2025** [m³]	Variation en %
Syndicat d'eau de Vouglans	14	618	%
Commune de MOIRANS	2314	2 591	%
Total	**2 328**	**3 209**	**%**

1.6.3) Exportations

	Exportés en 2024[m³]	Exportés en **2025** [m³]	Variation
Commune de CRENANS	650	**957**	**%**

1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite & achetée)		
	2024	**2025**	Variation en %	2024	**2025**	Variation en %
Ressources propres	46 384	**51 669**	%	46 774	**51 669**	**%**
Importations				2 328	**3 209**	**%**
TOTAL				49 102		**%**

1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Interconnexion	Import	Permanent	Syndicat Vouglans	 m³		
Interconnexion	Import	Permanent	Commune de MOIRANS	 m³		
Interconnexion	Export	Secours	Crenans	 m³	(50 m³/j Maxi)	

1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2024	**2025**	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	427	**434**	
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	
Nombre total d'abonnement	**427**	**434**	**1,6 %**

1.9.1) Répartition des abonnés par commune

Commune de CHARCHILLA	184
Commune de MAISOD	250
Total des abonnés	434

1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2024	**2025**	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés			
- dont abonnés domestiques	41 399	**46 473**	**12,2 %**
- dont abonnés non domestiques	0	**0**	
Volumes exportés à la commune de Crenans	650	**957**	**47,2 %**
Total des volumes vendus	42 049	**47430**	**12,8 %**

La période retenue pour le calcul des volumes est :

☒ l'année civile ☐ la période de relève.

1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

	2024	**2025**	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements **en km**	18,940	**18,940**	**0 %**



2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération en juillet et décembre 2025 pour application sur l'année 2026).

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements…) :

Prestations :	Montant facturé (TTC)
Echange compteur en cas de détérioration dû à l'abonné	*115,20 €*
Coupure ou rétablissement eau sur demande de l'abonné	*42,00 €*
Vérification du fonctionnement du branchement	*42,00 €*

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ? ☐ Oui ☐ Non

(Le SIE est assujetti à la TVA depuis le 1er janvier 2026)

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

☒ Une partie fixe ou abonnement (facultative)

☒Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :

☒ semestriellement
☐ annuellement

Les volumes sont relevés :

☒ semestriellement
☐ annuellement

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Depuis le 1er janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur. Les anciennes redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux sont remplacées par trois nouvelles redevances, désormais appliquées à tous les services d'eau et d'assainissement, quelle que soit la taille de la commune. Les montants, fixés par chaque comité de bassin, financent la préservation de la ressource, la qualité des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique.

	1er janvier 2025	1er janvier 2026
Redevance sur la consommation d'eau potable (€/m³) HT	0,43 €	**0,39 €**
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (€/m³) HT	0.01 €	**0,0186 €**

2.2.2) Évolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	1er jan 2024	1er jan 2026	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire)	Sans objet	Sans objet	
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	Sans objet	Sans objet	
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire)	51.00 €	**51€**	**%**
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	1.30 €	**1,30€**	**%**
	Performance des réseaux AEP (A.G)	0.01 €	**0,01€**	%
	Prélèvement sur la ressource (A.G)	0.075 €	**0,047€**	%
	Consommation d'eau potable (A.G)	0.43 €	**0,39€**	%
	TVA	0	**5.50 %**	0

Joindre une présentation de facture de 120 m³ pour chaque année (2024 et 2025).

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

	1er jan 2024 en €/m³	1er jan 2025 en €/m³	Variation en %
Collectivité part proportionnelle	153,60 €	156,00 €	%
Collectivité abonnement	50,00 €	51,00 €	%
Autre collectivité Redevance prélèvement	5.59 €	0 €	%
Redevance pour pollution domestique	34,80 €	0 €	%
Autre collectivité Performance des réseaux AEP (A.G)	- €	1,20 €	%
Prélèvement sur la ressource (A.G)	- €	9,00 €	- %
Consommation d'eau potable (A.G)	- €	51,60 €	
Total	243,99 €	268,80 €	**2 %**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.24 €/m³

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2024	2025	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés			
dont vente d'eau domestique	98 640,67 €	108 537,14 €	? %
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	3 065.10 €	3 429,86 €	11,9 %
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			

Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	101 602,24 €	111 967,00 €	%

2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2024	2025	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	Non concerné		
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL			

3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	CHARCHILLA 10 MAISOD 17	0 1	100 % 94 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	CHARCHILLA 1 MAISOD 3	0 0	100 % 100 %	

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

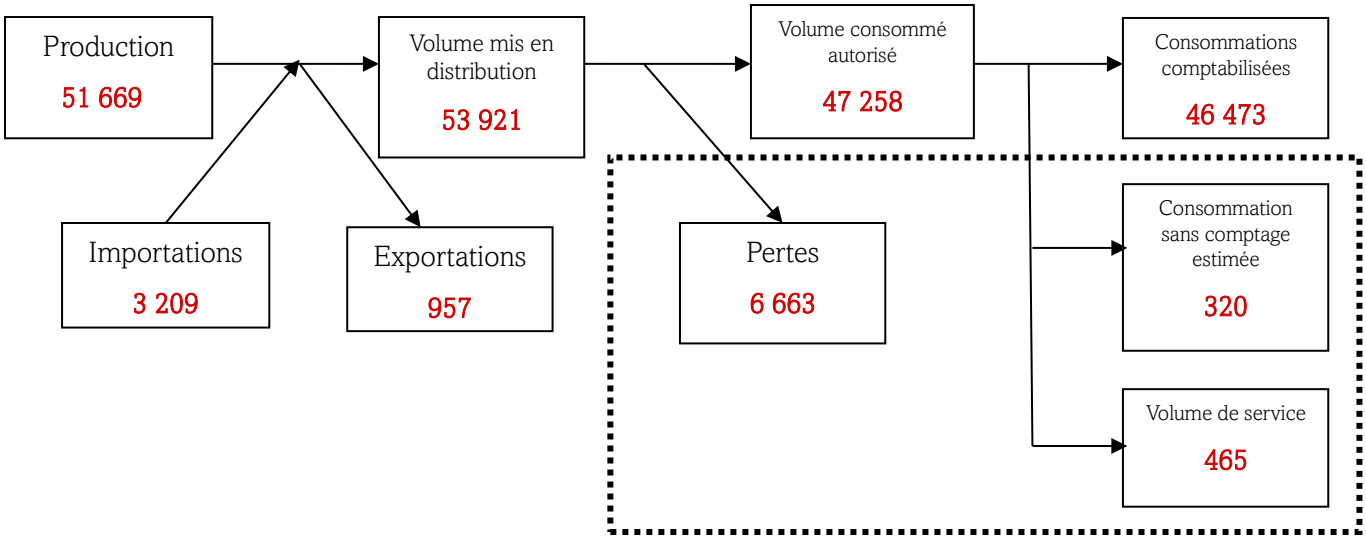
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	**5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	**13**
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	**12**
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	**10**
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	**5**
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**105**



3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et, d'autre part le volume mis en distribution : 87,64 %.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 1.08 m^3/km/jour *(1,02 m^3 /km/jrs en 2024).*

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 0.96 m^3/km/jour *(0,84 m^3/km/jour en 2024).*

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0 %.

3.7)Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

- Captages de Crenans : __100__ %.
- Captages de Maffay Maisod : _85__ % ;

ATTENTION : les collectivités ne disposant pas d'une CCSPL peuvent aller directement au paragraphe 4

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupures / 1000 abonnés.

3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité) : _____.

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : _____ %.

Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153

3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	1 an	0

3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

	2024	2025
Taux d'impayés	2.92 %	**1.40 %**

3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)

	2024	2025
Nombre de réclamations à l'exploitant		
Nombre de réclamations à la collectivité		
Taux de réclamations global		

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux sur réseaux et ouvrages	50 241,34 €	0 €	0 €
Matériel industriel	46 712,09 €	0 €	0 €
Mobilier	€	0 €	0 €

4.2) Branchements en plomb

	2024	2025
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	0	0
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport		

4.3) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs :	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	6 840.48 €	0.00 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	6 840.48 €	0.00 €
dont en intérêts	79.35 €	0.00 €
dont en capital	6 919.83 €	0.00 €

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2024	2025
Montant des amortissements	29 717.55 €	41 235,00 €

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Remplacement têtes émettrices sur compteurs d'eau	€
Pose des regards compteur d'eau en limite de propriété	€
Divers – Remplacement véhicule	€

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

	2024	2025
Nombre d'abandon de créance	0 €	0 €
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0 €	0 €

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel

6) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	618	618
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,03	2,24
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97 %	97 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88 %	87.64 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,02	1.08
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,84	0.96
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85 %	85 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 €	0

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2.24 € *(2.03 € en 2024).*

Rédigé le ..30 Septembre..... 2026

Philippe PERCIOT,
Président du SIE de la Mercantine

